

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
de la  
COMMUNE DE SAINTE-JULIETTE SUR VIAUR (Aveyron)

ARRETE DE  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

**Le maire de la commune de Sainte-Juliette sur Viaur,**

VU le code des collectivités locales,

VU le code de la route,

VU la demande en date du 12 janvier 2021 de l'entreprise POT'S CONSTRUCTION situé à 19 route de la Rosies, – 81150 LAGRAVE,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'interdire la circulation pendant la réalisation de travaux de réparation du mur de soutènement sur la route du pont de Grandfuel commune de Sainte Juliette sur Viaur à partir du 25 janvier 2021 et pour une durée de 3 mois.

VU l'avis favorable du Président du Conseil Départemental en date du 20 janvier 2021.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

La circulation sera modifiée du 25 janvier 2021 au 25 avril 2021 au Pont-de-Grandfuel comme suit :

- La voie communale n°7 à partir du pont de Pont de Grandfuel en direction de Sainte-Juliette-sur-Viaur est fermée à la circulation.

**ARTICLE 2 :**

Les signalisations réglementaires nécessaires seront mises en place par l'entreprise POT'S CONSTRUCTION 19 Route de Rosies 81150 LAGRAVE.

De même, elles seront enlevées dans les mêmes conditions dès la fin des travaux.

**ARTICLE 3 :**

La Circulation sera déviée en direction de Saint-Juliette-sur-Viaur par les RD 902 – RD 81 et RD 616

**ARTICLE 4 :**

La circulation pourra être rétablie de façon anticipée si les travaux se terminent avant la date de fin initialement prévue.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera affiché et ampliation sera transmise à :

L'entreprise POT'S CONSTRUCTION

Le pays Ségali Communauté

La gendarmerie de Cassagnes-Bégonhès

Le Service Départemental D'Incendie et de Secours

**Fait à Ste-Juliette Sur Viaur, le 21 janvier 2021**

Le Maire,

**Simon WOROU**

